# ASSEMBLÉE NATIONALE

13 février 2020

#### INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

## **AMENDEMENT**

N º 15893

présenté par Mme Lorho et Mme Ménard

-----

#### **ARTICLE 57**

A la fin de l'alinéa 1, supprimer les mots :

«, mobilisation du Fonds de réserve des retraites ».

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Fonds de réserve des retraites n'a pas à être préempté en ce qu'il s'agit d'un fonds d'urgence et non pas de comblement d'un déficit.